

ETHNO-GLOSSONYMIE ET GESTION DES LANGUES À MAURICE

Par **Arnaud Carpooran**, Professeur associé, Université de Maurice

● arnaudcarpooran@yahoo.fr

RÉSUMÉ La présente contribution aborde la description du plurilinguisme mauricien sous un aspect sociolinguistique peu abordé jusqu'ici : celui du lien particulier entre les glossonymes et les ethnonymes couramment utilisés aujourd'hui par les habitants de l'ancienne Isle de France. En se concentrant sur la façon particulière de nommer ou d'employer des détours périphrastiques ou métaphoriques pour nommer, voire pour éviter de nommer, sur le plan institutionnel certaines langues minorées, dont le créole et le bhojpuri, elle vise à montrer que derrière les apparences *a priori* anodines des noms liés aux langues et aux groupes ethniques en présence à Maurice se cachent en réalité certains aspects les plus particuliers et les plus complexes de la structuration sociale du pays, axée dans une large mesure sur l'ethno-symbolique et sur le rôle qu'y jouent les langues.

ABSTRACT This article discusses the description of multilingualism in Mauritius in terms of a hitherto little examined sociolinguistic aspect – namely, the particular relationship between the glossonyms and ethnonyms used today by the inhabitants of what once was referred to as Île de France. It focuses on the particular ways of naming or of using, in an institutional context, circumlocutions (of a paraphrasal or metaphorical variety) to name – or indeed to avoid naming – certain minorized languages, including Creole and Bhojpuri. So doing, this article attempts to show that the ostensibly unremarkable names associated with the languages and ethnic groups present in Mauritius in fact conceal a number of the most particular and most complex aspects of the country's social structure, which to a large extent is framed by an ethno-symbolic dimension, not to mention the role played by languages in this configuration.

Pour citer cet article : Carpooran, A. (2010). « Ethno-glossonymie et gestion des langues à Maurice », *Télescope*, vol. 16, n° 3, p. 157-174.

L'histoire d'une langue est souvent inséparable de celle du pays qui la porte, en particulier lorsqu'il s'agit d'un pays tendanciellement unilingue. Dès que l'on aborde le cas des pays plurilingues en revanche, c'est surtout l'histoire des conflits de langues et celle de la gestion de ces conflits qui donnent en général une idée des forces sous-jacentes à la structuration sociolinguistique du pays. La société mauricienne, considérée par beaucoup comme un véritable vivier d'expériences (inter-)linguistiques et langagières particulières, susceptibles d'intéresser tout sociolinguiste, n'échappe évidemment pas à la règle¹. À plus forte raison lorsque l'on connaît la place qu'occupe la « chose » linguistique à Maurice dans les préoccupations politiques et, par extension, médiatiques. D'où d'ailleurs l'importance des revues de presse dans certaines descriptions macro-sociolinguistiques de type diachronique (Carpooran, 2003a).

Néanmoins, au-delà de ce que peuvent laisser apparaître les choses en surface, la gestion des langues à Maurice comporte également des dimensions implicites,

¹ Pour de plus amples détails sur cette question, voir Carpooran, 2003a.

axées sur des stratégies de non-dits ou de réflexes discursifs inconscients, lesquels, pour être souvent difficilement saisissables, même au regard le plus averti, n'en sont pas moins pourvus de potentiel susceptible de peser sur le destin des langues, souvent même plus que les politiques linguistiques les plus explicitement élaborées ou les plus fermement posées. La glossonymie, ou la manière de nommer des langues, en fait partie. Il nous a semblé pertinent ici d'en faire l'objet de notre réflexion en la mettant en lien avec un autre aspect onomastique du paysage sociologique mauricien et qui conditionne souvent, peu ou prou, les représentations qu'ont les Mauriciens de leur réalité sociale ambiante : l'ethnonymie. Il s'agira concrètement de faire le point sur un certain nombre de termes et d'expressions régulièrement utilisés quand on parle de langues à Maurice dans leur relation avec la référencement ethnique. Nous savons qu'à force de faire partie de notre paysage auditif, nombre de ces termes et de ces expressions sont généralement tenus pour acquis, alors qu'ils sont en réalité toujours susceptibles de prêter à équivoque en raison du pluriculturalisme ambiant, ou de donner lieu à des malentendus, quand ce ne sont pas tout simplement à des dialogues de sourds entre tenants de théories et d'écoles de pensée différentes. Pour commencer, il convient de clarifier les termes phares de notre titre : « glossonyme » et « ethnonyme ».

■ GLOSSONYME ET ETHNONYME : DÉFINITION ET ILLUSTRATION

En sciences humaines, on appelle *glossonyme* (ou *glottonyme*) le nom donné à une langue. Le mot est formé à partir du grec *glosso-* (ou *glotto-*) signifiant « langue ». Lorsque le terme émane des principaux utilisateurs de la langue, on parlera d'auto-glossonyme. Par contre, lorsque le nom est attribué par des gens appartenant à une communauté sociale autre que celle qui utilise principalement la langue, on parlera d'hétéro-glossonyme.

Un *ethnonyme* est le nom donné à un peuple ou à une entité ethnique faisant partie d'une population. Là encore, on peut distinguer l'auto-ethnonyme, le nom par lequel un groupe s'auto-désigne, de l'hétéro-ethnonyme, terme par lequel un groupe est désigné de l'extérieur. Il y a encore lieu ici de faire la nuance entre l'hétéro-ethnonyme officiel, reconnu ou imposé par l'État, et l'hétéro-ethnonyme populaire, utilisé dans le parler courant, mais n'ayant pas de reconnaissance officielle. La plupart du temps, un glossonyme correspond à un ethnonyme (par exemple, le français est la langue du peuple français, alors qu'à l'intérieur du territoire français le breton est parlé uniquement par les Bretons), mais il peut aussi correspondre, par moments, à un gentilé (nom des habitants d'une région par rapport à cette région, par exemple l'anglais est la langue des Anglais, habitants d'Angleterre).

Pour banales que puissent paraître ces distinctions, il n'en demeure pas moins que dans certains pays elles sont souvent l'objet d'enjeux socio- ou ethno-politiques suffisamment intenses pour mériter qu'on les traite avec précaution. On peut, à cet égard, citer l'exemple du serbo-croate, glossonyme utilisé dans l'ancienne Yougoslavie pour désigner la même variété qui aujourd'hui, dans la période post-éclatement de la Yougoslavie, se voit affublé de trois glossonymes ethnonymiques

différents selon le lieu où l'on se trouve : « serbe » en Serbie-et-Monténégro, « croate » en Croatie et « bosniaque » en Bosnie (Calvet, 1999, p. 248 et s.).

À Maurice, on n'en est évidemment pas là, mais on se gardera de minimiser les liens de causalité que le traitement discursif des désignatifs ethno-glossonymiques mauriciens peut avoir sur les représentations épilinguistiques des Mauriciens ainsi que sur les rapports de force sociaux ou politiques locaux. Accepter de lever le voile sur ces aspects de notre paysage sociolinguistique, généralement frappés de tabous, car protégés par le principe du « consensus négatif² », c'est se donner les moyens de comprendre avec un peu plus de clairvoyance et de gérer avec un peu plus de maturité, certaines réalités sociolangagières de notre quotidien.

■ GLOSSONYMIE ET REPRÉSENTATIONS DÉMOLINGUISTIQUES³

Pour entrer rapidement dans le vif du sujet et aborder les choses de façon concrète, commençons par quelques données de la démoulinguistique mauricienne telles que nous les présente le dernier recensement décennal (celui de 2000) qui a eu lieu à Maurice. Dans la partie consacrée aux langues parlées par les Mauriciens (Central Statistical Office, 2000, p. 84) ou à celles parlées par leurs ancêtres (Central Statistical Office, 2000, p. 80), on note que le rapport du recensement présente une liste de pas moins de quinze langues, que l'on peut séparer en quatre ensembles : le créole d'abord, qui semble constituer un ensemble à lui seul; les langues chinoises, parmi lesquelles on trouve le cantonais, le chinois, le hakka et le mandarin; les langues européennes, à savoir l'anglais et le français; les langues orientales, qui comprennent l'arabe, le bhojpuri, le gujrathi, l'hindi, le marathi, le tamil, le telegu et l'urdu. Nous reproduisons, à titre d'exemple et pour une meilleure compréhension des choses, les deux premières colonnes du tableau sur la relation à établir entre la population mauricienne et les langues habituellement parlées à la maison, telles que le recensement de 2000 (Central Statistical Office, p. 84) les a officiellement présentées⁴ :

² Principe d'évitement mutuel où, dans une société plurielle, chacun se protège des critiques et des attaques de l'autre en se gardant de critiquer ou d'attaquer l'autre ou même d'en parler autrement qu'en bien ou en faisant dans le « politiquement correct » (voir Arno et Orian, 1986).

³ La *démoulinguistique* se définit comme un « sous-domaine de la démographie qui analyse la structure linguistique de la société et les facteurs qui influent sur l'évolution de sa composition linguistique [dont l'objectif majeur] est de dénombrer les habitants d'un pays qui appartiennent à chaque groupe linguistique important [...] » (Veltman, cité dans Moreau, 1997, p. 109-114).

⁴ La page citée donne d'autres informations chiffrées, notamment sur les différentes formes de bilinguismes pratiquées à la maison, que nous ne reprenons pas ici puisqu'elles ne concernent pas directement notre propos central.

TABLEAU 1 : LES LANGUES HABITUELLEMENT PARLÉES À LA MAISON

LANGUE HABITUELLEMENT PARLÉE À LA MAISON	NOMBRE DE LOCUTEURS
Créole	826 152
Cantonais	134
Chinois	6 796
Hakka	610
Mandarin	996
Autres langues chinoises	212
Anglais	3 512
Français	39 953
Autres langues européennes	756
Arabe	82
Bhojpuri	142 387
Gujrathi	241
Hindi	7 250
Marathi	1 888
Tamil	3 623
Telegu	2 169
Urdu	1 789
Autres langues orientales	722
Toutes les langues	1 178 848

L'observateur attentif aura sans doute remarqué l'incongruité de voir le chinois figurer dans le groupe des langues chinoises à côté des variétés orales effectives que sont le mandarin, le hakka et le cantonais, alors que le terme *chinois* ne correspond en soi à aucune variété orale propre, mais à la variété écrite, à base idéographique, des langues chinoises en général⁵, quand il n'est pas le terme générique de l'ensemble des langues chinoises orales. Mais c'est certainement de cette façon que les sondés sinophones ont répondu quand ils étaient interrogés et cela suffit pour constater qu'il y a une différence entre la glossonymie savante ou officielle et celle d'utilisation populaire. Par contre, l'observateur s'étonnera avec raison de voir, d'une part, les langues chinoises, langues d'Orient, exclues

⁵ Autrement dit, on peut parler hakka, cantonais ou mandarin, mais il n'y a qu'un chinois écrit et tout le monde le lit dans sa langue propre.

de la catégorie des langues dites « orientales » alors que l'arabe, langue sémitique ayant une aire de dispersion transrégionale (Afrique du Nord et Proche-Orient, entre autres) en fait partie. Mais l'élément le plus important à signaler relativement au tableau précédent est que les catégories dont il a été fait mention plus haut ne sont pas officiellement nommées dans les listes présentées. Elles se laissent uniquement deviner grâce à la disposition spatio-visuelle des données de la liste (un simple espace vertical pour séparer les groupes) et à l'inscription toute discrète (c'est-à-dire, sans aucune mise en valeur typographique comme le recours au gras, la mise en italique, le soulignement, etc.) en fin de groupe d'un mot permettant son identification (« chinoises », « européennes » et « orientale », respectivement). Plus encore, cette identification n'est pas clairement posée. Elle s'inscrit de manière implicite dans une formule où le premier terme (« autres »), à valeur presque insignifiante, semble avoir pour principale fonction de mettre en évidence le peu d'importance à accorder à cette identification. Ces détails peuvent paraître marginaux, mais ils ne manquent en réalité pas de pertinence pour notre propos. Selon notre hypothèse, c'est la difficulté qu'ont dû éprouver les autorités et les officiels concernés par la préparation des questionnaires de ce recensement à catégoriser le créole (ni langue européenne, ni langue orientale, ni langue africaine, etc.), qui a dû justifier qu'ils aient recours à cette stratégie de nomination particulière, à la fois implicite et efficace. Car l'option de donner des intitulés en tête de chaque catégorie de langues aurait exigé que le créole ait également le sien. Ce qui n'aurait pas manqué de poser problème (on verra cela en détail plus loin), tandis que le faire ainsi permet non seulement de contourner le problème de la classification du créole, mais surtout de faire émerger les noms des autres catégories comme des évidences acceptées et reconnues de tous, des présupposés dont la remise en question n'est même pas présentée comme envisageable. Cela relève de la stratégie politico-discursive fine et elle est d'autant plus redoutable qu'elle se fait dans la discrétion la plus absolue et passe totalement inaperçue.

Ce préalable posé, il importe maintenant d'interroger davantage les glossonymes figurant dans le tableau en tentant de jauger la pertinence en contexte mauricien de l'information mentionnée plus haut relative au lien entre glossonymie et ethnonymie. Plus exactement, et pour aller plus loin que la simple mise en rapport onomastique, nous vérifierons dans quelle mesure les glossonymes en circulation à Maurice possèdent non seulement des correspondants ethnonymiques endogènes, mais aussi des fonctions ethno-symboliques. Dans la mesure où cet aspect fonctionnel est censé, du moins en principe, être inversement proportionnel au degré de véhicularité de la ou des langues à l'étude, nous ferons également de la place à ce paramètre dans nos considérations.

■ LES LIENS ENTRE GLOSSONYMIE, ETHNONYMIE, VALEUR ETHNO-SYMBOLIQUE DES LANGUES ET DEGRÉ DE VÉHICULARITÉ

Pour une meilleure compréhension de la situation, les choses sont d'abord présentées dans un tableau, en proposant un classement des glossonymes qui correspond à deux ordres distincts : un ordre décroissant par rapport au degré de

correspondance à d'éventuels ethnonymes endogènes (colonne 2) et un ordre croissant par rapport au degré de véhicularité des langues désignées (colonne 4). Le critère de la valeur ethno-symbolique (colonne 3) se manifestera de lui-même (en principe, en ordre décroissant) comme une résultante du croisement de ces deux ordres.

TABLEAU 2 : CLASSEMENT DES GLOSSONYMES

Glossonyme	Degré de correspondance ethnonymique endogène	Valeur ethno-symbolique	Degré de véhicularité
Tamil (tamoul)	++++ : « Tamil »/ « Tamoul »	+++ (associé uniquement aux « Tamouls »)	-
Telegu	++++ : « Telegu »	+++ (associé uniquement aux « Telegus »)	-
Marathi	++++ : « Marathi »	+++ (associé uniquement aux « Marathis »)	-
Gujrathi	++++ : « Gujrathi »	+++ (associé uniquement aux « Gujrathis »)	-
Chinois	++++ : « Chinois »	++ (associé principalement aux « Chinois »)	-
Hindi	+++ : Ethnonyme rapprochant : « Hindou »	++ (associé principalement aux « Hindous »)	+
Mandarin	-	++ (associé principalement aux « Chinois »)	-
Hakka	-	++ (associé principalement aux « Chinois »)	-
Cantonais	-	++ (associé principalement aux « Chinois »)	-
Arabe	-	++ (associé aux « Musulmans »)	-
Urdu (ourdou)	-	++ (associé aux « Musulmans »)	-
Bhojpuri	-	++ (associé aux « Hindous » et aux « Musulmans »)	+
Créole	++ : « Créole »	+ (associé de temps en temps aux « Créoles » bien qu'étant la principale langue véhiculaire de tous les Mauriciens)	+++
Français	+ : Ethnonyme rapprochant : « Franco-Mauricien »	+ (traditionnellement associé aux « Franco-Mauriciens »/« Blancs »)	+++
Anglais	-	-	+++

Légende : + + + + : absolu; + + + : très fort/élevé; + + : fort/élevé; + : faible; - : néant

Ce tableau met en évidence quatre catégories distinctes :

- Les glossonymes (cinq au total) pour lesquels il existe des correspondants ethnonymiques homonymes : tamil (tamoul), telegu, marathi, gujrathi et chinois. À l'exception du cas du chinois, dont nous avons déjà signalé le côté incongru de le voir figurer officiellement comme un glossonyme, les autres termes renvoient moins à des entités ethniques *stricto sensu* qu'à des entités ethno-linguistiques faisant partie de catégories ethniques plus grandes, ou en tout cas reconnues comme telles officiellement. Ainsi les Tamouls, les Telegus et les Marathis sont, selon la Constitution, considérés comme faisant partie intégrante de l'entité ethnique « Hindous ». Selon le cas, cette entité peut avoir une acception générique (incluant à la fois le groupe majoritaire hindiphone ou ceux professant tout au moins une allégeance ethno-culturelle avec l'hindi⁶ et les groupes minoritaires Tamouls, Telegus et Marathis) ou spécifique (où elle renvoie uniquement au groupe majoritaire hindiphone). De même, les Gujrathis sont généralement considérés comme une entité ethno-linguistique à l'intérieur de la « communauté musulmane ».
- Les glossonymes (six au total) qui ne renvoient pas directement à des ethnonymes homonymes, mais qui ont néanmoins une dimension ethno-symbolique relativement élevée et un degré de véhicularité (relativement) faible. On compte ici trois langues indiennes (l'hindi, l'urdu et le bhojpuri) et trois langues chinoises (le mandarin, le cantonais et le hakka). Parmi les langues indiennes, les deux premières sont enseignées à l'école et sont considérées comme prestigieuses, alors même que le bhojpuri, variété peu prestigieuse, est celle qui est la plus utilisée dans des communications orales effectives. Parmi les langues chinoises, seul le mandarin est enseigné à l'école et jugé prestigieux. Dans les faits cependant, les Mauriciens d'origine chinoise ont soit le hakka, soit le cantonais comme « langue ancestrale ».
- Un ensemble assez particulier dans lequel on relève une fois de plus le créole, seul. Il s'agit d'une langue dont le glossonyme le plus courant correspond à un ethnonyme qui n'est pas moins courant, c'est la langue véhiculaire et la langue première de la majorité des Mauriciens. Sa valeur ethno-symbolique devrait par conséquent être relativement faible. Pourtant, de multiples raisons historiques et politiques, que nous ne pouvons aborder ici, font en sorte qu'aujourd'hui cette valeur ethno-symbolique existe⁷.
- Un dernier ensemble composé de deux langues européennes, l'anglais et le français, qui se caractérisent par un fort taux de véhicularité et une faible valeur ethno-symbolique. Cette réalité est cependant plus vraie pour l'anglais que pour le français, celui-ci étant encore associé dans l'imaginaire de beaucoup de Mauriciens aux « Franco-Mauriciens ».

⁶ Le terme anglicisant *Hindi-speaking* est parfois utilisé pour désigner cette entité ethno-linguistique (Carpooran, 2003a, p. 89-91).

⁷ Pour plus de détails sur ce sujet, voir Carpooran, 2003b.

Ce survol ethno-glossonymique effectué, essayons maintenant de sonder avec un peu plus de profondeur, ce que peut cacher sur le plan des représentations et des enjeux sociaux, voire politiques, l'histoire d'un glossonyme. Pour que les choses soient davantage saisissables, prenons dans le cas mauricien celle des noms des deux langues les plus populaires (au sens de proximité avec le « petit peuple »), mais dans le même temps, les plus mal considérées sur le plan social, à savoir le bhojpuri et le créole.

■ LE BHOJPURI ET LE CRÉOLE : DEUX GLOSSONYMES POPULAIRES SOCIALEMENT STIGMATISÉS

Le vocable « bhojpuri »

Le vocable *bhojpuri* désigne une langue encore moins prestigieuse que le créole dans les représentations des Mauriciens. En dépit de la relative popularité que puisse connaître ce mot aujourd'hui, il y a lieu de penser qu'il était, il y a cinq ou six décennies de cela, inconnu de ceux-là mêmes qui l'utilisaient quotidiennement depuis près d'un siècle comme langue de communication usuelle ou qui l'avaient tout simplement comme langue « maternelle » (Neerputh, 1986). Une enquête effectuée en 2008 par des étudiants de l'Université de Maurice auprès de certaines familles au sein desquelles il existe encore une présence bhojpuriphone laissait comprendre que ce sont les auto-glossonymes *langaz*⁸ et *kalkatia*⁹ qui ont pendant longtemps servi de désignatifs majeurs à cette variété linguistique issue de l'État de Bihar et ayant pris, au contact du créole mauricien, des consonances suffisamment particulières pour être considérée comme une variété spécifiquement mauricienne (Neerputh, 1986). Selon les informations recueillies sur le terrain, le terme *bhojpuri* serait parvenu dans l'usage mauricien sous l'influence de la sociolinguistique variationniste qui émergeait dans les années 1960 comme une discipline phare des sciences sociales et qui s'intéressait de plus en plus aux pratiques linguistiques fondées sur l'usage de langues (ou de variétés de langues) ne faisant pas partie du courant officiel ou n'étant pas imposées par la tradition comme prestigieuses. Il s'agirait d'un hétéro-glossonyme technolectal qui se serait par la suite vernacularisé avant d'être intégré dans l'usage populaire. Ce sont surtout la politique et les médias qui ont réellement favorisé cette intégration.

On notera au passage une absence quasi absolue du vocable *bhojpuri* avant les années 1980 lorsqu'il s'agit de lister officiellement les langues indiennes en présence à Maurice. En examinant le parcours officiel de ce mot, on note que c'est

⁸ Terme créole qui tire son origine du mot français *langage*, mais qui a une résonance péjorative pour beaucoup de Mauriciens en ce sens qu'il désigne principalement des variétés vernaculaires non prestigieuses (Carpooran, 2003c, p. 20).

⁹ Il s'agit d'un ethnonyme populaire, utilisé autrefois et encore aujourd'hui dans certains milieux, pour désigner les immigrants indiens venus à Maurice en transitant par le port de Calcutta, situé au Nord de l'Inde (Delval, 1984, p. 189).

essentiellement durant la campagne électorale devant mener aux élections de 1982 qu'une dynamique en faveur de sa reconnaissance et de sa promotion sera amorcée, entraînant par le fait même un intérêt croissant quant à son évocation sur la place publique et dans les médias. L'année 1982, soit celle des élections législatives devant déboucher sur l'arrivée au pouvoir du gouvernement MMM-PSM, verra à cet égard, d'une part, la création au sein du Mahatma Gandhi Institute, d'un Bhojpuri Institute (Carpooran, 2003a, p. 158) et, d'autre part, la mention explicite et en première ligne, du vocable *bhojpuri* dans un texte de loi. Il s'agit du MBC Act de 1982, censé réguler la gestion des langues dans la presse audiovisuelle mauricienne. Le MBC Act de 1982 viendra en effet remplacer celui de 1971 en mettant en première ligne le créole et le bhojpuri (Carpooran, 2003a, p. 155-158).

Le parcours de ce glossonyme rappelle un fait connu en sociolinguistique selon lequel nommer une langue, initialement sans nom, c'est lui donner avant toute chose une visibilité existentielle. Sans cette visibilité, elle continuerait d'être considérée comme une variété dérivée ou corrompue d'une langue prestigieuse, mais n'aurait en soi aucune dimension propre susceptible de lui conférer une reconnaissance (Calvet, 1999, p. 281).

Bien que sensiblement différent, le parcours social, voire politique, du vocable *créole*, désignatif du principal parler des Mauriciens, est encore plus édifiant en regard de la dimension corrélatrice que l'on souhaite mettre en évidence ici entre considérations sociopolitiques et jeux ethno-glossonymiques à Maurice.

Le vocable « créole »

En tant que substantif, le mot *créole* a commencé par désigner des humains nés dans les colonies au temps de la colonisation européenne (Chaudenson, 1992). En tant que désignatif linguistique par contre, le mot a d'abord eu une fonction adjectivale avant d'être substantivé. On a effectivement commencé par parler de « patois créole », de « parler créole » ou de « langue créole », avant de recourir au simple terme « créole ». S'il est généralement admis que le sens principal qu'a eu cet adjectif dans la plupart des îles de la zone américano-caraïbe et de la plupart de celles de l'océan Indien était celui de « né dans les îles » ou « né sur place » par opposition à ce qui était importé ou provenait d'ailleurs (à noter que le terme s'appliquait aussi bien à des humains qu'à des animaux, voire quelquefois à des végétaux, Chaudenson, 1992), il n'est pas établi que le mot ait jamais eu ce sens généralisant à Maurice. Par contre, l'évolution transcategorielle (de l'adjectif au substantif) que le mot a connue à Maurice, identique à celle qu'on a pu constater ailleurs, correspond dans une large mesure à une reconnaissance de son existence en tant qu'idiome autonome – et non plus un « dialecte » ou un « patois » rattaché à une autre langue – et à une appréciation progressive de sa représentation dans la conscience collective.

Nous savons que cette évolution est attribuable autant à des facteurs exogènes au pays qu'à des facteurs tributaires de mouvances politiques et idéologiques locales. Parmi les facteurs exogènes, le plus notable est sans doute la reconnaissance (une forme d'adoubement en quelque sorte) par la linguistique européenne du créole « en tant que langue », au sens saussurien du terme. Parmi ceux liés à

la situation locale, on note tout particulièrement les tentatives de mise en valeur d'une conscience politique nationalitaire pour la génération postindépendance à partir de certains faits culturels à la fois endogènes et fédérateurs, le créole prenant ici une place de choix en tant que langue spécifiquement mauricienne et principale *lingua franca* des Mauriciens.

Toutefois autant ces avancées vont-elles trouver de plus en plus d'échos dans les discours scientifiques, politiques (progressistes en particulier) et même populaires (à partir des années 1970), échos traduisibles par l'usage de plus en plus fréquent du glossonyme « créole », autant dans les discours officiels, continuera-t-on pendant un bon moment à entretenir l'ambiguïté sur cette question quand cela ne relèvera pas tout simplement de la censure ou du tabou. Or des événements récents semblent indiquer que les choses pourraient être appelées à changer bientôt, dans la mesure où l'on vient de découvrir que le créole peut également à certains moments se transformer en capital exploitable sur le terrain politique.

Le créole : du tabou au capital politique

Le créole : un mot tabou

Le vocable *créole* a fait l'objet d'un tabou manifeste dans la législation linguistique mauricienne (Carpooran, 2005). L'aspect le plus révélateur n'est pas tant la mise à l'ombre du mot lui-même, que les stratagèmes « circonlocutoires » déployés par les législateurs pour éviter le mot « honni » alors même que les réalités linguistico-juridiques incontournables auxquelles faisaient référence les lois en question ne pouvaient concerner que le créole (et le créole uniquement), langue de communication principale de la majorité des Mauriciens. L'article (g) 189 de la loi sur les tribunaux de 1945 à propos des cas de dispense de traduction des témoignages en matière criminelle en est un exemple illustratif :

Lorsqu'au cours d'un procès devant un juge de la Cour suprême assisté ou non d'un jury, un témoin s'exprime dans une langue comprise par l'accusé, par tous les jurés ainsi que par le juge, les représentants du ministère Public et les avocats paraissant dans l'affaire, l'audition de ce témoin pourra se faire dans cette langue et il ne sera pas nécessaire de traduire sa déposition en anglais (Cziffra, 1982, p. 9-15).

Compte tenu du fait : (1) que l'article 131-3 de cette même loi sur les tribunaux prend déjà en charge les cas où une provision doit être faite pour une traduction de témoignage en cours (Carpooran, 2005a, p. 121-123); (2) que ce même article se montre explicite quant à la possibilité pour les témoignages de se faire ou en anglais ou en français, soit les deux seules langues véhiculaires en dehors du créole (Carpooran, 2005a, p. 121-123); (3) que la circonlocution périprastique : « une langue comprise par l'accusé, par tous les jurés ainsi que par le juge, les représentants du ministère Public et les avocats paraissant dans l'affaire... » contenue dans l'article 189 ne peut en aucune façon s'appliquer à des langues ethniques ou infra-ethniques, d'autant que les dépositions faites en cour constituent des biens publics (donc théoriquement accessibles à tous), il est clair que c'est au créole et au créole seul que peut renvoyer la périphrase. Mais pour des raisons qui relèvent

tant à l'histoire politique du pays, à la composition de sa population, aux représentations épilinguistiques des Mauriciens, qu'à une méconnaissance du statut scientifique à accorder à cette langue, il sera jugé plus prudent de rendre aussi invisible que possible le vocable qui la désigne.

La plupart de ces lois ont été rédigées sous la période de l'administration britannique, c'est-à-dire à un moment où la linguistique ne s'était pas encore prononcée sur le statut scientifique à accorder à cet idiome. Depuis, bien des choses ont changé, mais ces lois, avec les mêmes libellés, sont pour beaucoup toujours valides et en dehors de quelques effets d'annonce ça et là (par exemple, *L'Express*, juillet 2005, p. 7), aucun gouvernement (tous régimes confondus) ne s'était réellement empressé pour remédier à la situation, ni pour donner l'impression de vouloir le faire. Jusqu'à tout dernièrement, du moins, puisque la toute récente campagne électorale nous a permis de constater que le thème « créole » pouvait également se transformer, à la faveur de certaines circonstances, en capital politique.

Le créole : un capital politique

C'est ainsi que la campagne électorale pour les récentes élections législatives (5 mai 2010) s'est singularisée, entre autres choses inédites, par la présence dans les manifestes des deux principaux blocs en lice dans cette joute du projet d'inclure formellement la langue créole à l'école primaire. Le plus étonnant dans l'histoire n'est pas tant l'audace politique de ces engagements (compte tenu de l'attitude timorée que les autorités ont toujours à l'égard de cette langue), mais le climat de consensus relatif qui a suivi leur annonce (réaffirmée à plusieurs reprises par les deux blocs durant la campagne électorale). Tout s'est passé comme s'il suffisait qu'il n'y ait plus de polarisation politique explicite sur la question (mais plutôt convergence concurrentielle) pour que cessent les débats et les polémiques sur la question.

L'actuel ministre de l'Éducation (le même qui occupait ce portefeuille ministériel aux moments des élections) s'était pourtant un peu emmêlé les pinceaux sur la question du créole en 2008 au moment où il venait d'entrer en fonction à la faveur d'un remaniement ministériel. À deux reprises, il a qualifié publiquement le créole de « dialecte », ce qui lui a valu un certain nombre de critiques (*L'Express* du 30 mars 2009). Désormais sensible, semble-t-il, aux conséquences politiques de la dynamique ethno-identitaire créole¹⁰, mais influencé également par le travail inlassable de certaines mouvances associatives ou politiques de gauche (dont le LPT, *Ledikasion Pu Travayer*¹¹) et par les réalisations didactiques tant dans les filières préprofessionnelles des écoles catholiques (connues sous le nom *Prevokbek*¹²) que dans le monde universitaire (création de plusieurs modules de créole à l'Université de Maurice depuis 2007 et surtout la sortie en 2009 du premier dictionnaire

¹⁰ Le rôle du prêtre catholique créole Jocelyn Grégoire et de son action à la tête de la Fédération des Créoles mauriciens doit être signalé ici.

¹¹ Littéralement « l'Éducation pour les travailleurs ».

¹² Raccourci en créole mauricien pour Filières prévocationnelles du Bureau d'éducation catholique.

créole unilingue¹³) et sans compter le regard d'organismes internationaux comme l'UNESCO et les Nations Unies (*Le Mauricien* du 2 juin 2010, p. 1) sur la problématique des langues maternelles et des droits minoritaires, il semblerait bien que son ministère (et le gouvernement dans son ensemble) ait fait du chemin, et rapidement, sur cette question.

Qu'en sera-t-il, dans les faits et en termes d'actions politico-linguistiques futures, des engagements pris durant cette campagne électorale? Il est sans doute trop tôt pour se prononcer, mais en tout état de cause, nous assistons à un tournant majeur quant à la résonance du vocable *créole* dans la psychologie du Mauricien. Pour bien prendre la mesure du pas qui a été franchi à ce niveau, il serait heureux d'appréhender la manière dont le créole, et dans son sillage le bhojpuri, a été traité jusqu'à maintenant dans les recensements décennaux, seul domaine officiel où on en faisait explicitement mention.

■ LES MOTS CRÉOLE ET BHOJPURI DANS LES RECENSEMENTS DÉCENNAUX

À la lumière d'un examen des recensements des dernières décennies, il apparaît clair que les autorités mauriciennes ont été sérieusement embarrassées par le traitement à accorder aux vocables *créole* et *bhojpuri* dans les formulaires destinés aux officiers du Bureau des statistiques. De toute évidence, l'évitement a été beaucoup plus difficile ici qu'ailleurs, d'abord parce qu'il n'était sans doute plus possible de nier certaines évidences scientifiques désormais établies et ensuite parce que le vocable *créole* avait commencé à occuper depuis la fin des années 1970 (et jusqu'en 1982) une place relativement importante dans les discours politiques dits « de gauche » (Carpooran, 2005).

Mais ce qui semble le plus pertinent est moins la présence en soi de ce vocable dans les formulaires de recensement que les tournures linguistiques employées pour justifier cette présence. Cet argument est illustré dans le tableau 3. Une attention particulière doit être portée aux formules périphrastiques de caution qui accompagnent les consignes administratives relatives à la présence des vocables *créole* et *bhojpuri*, de même qu'à la date où le terme *bhojpuri* commence à apparaître dans les formulaires comparativement à *créole*¹⁴.

¹³ *Diksjoner morisien* d'Arnaud Carpooran, 2009, Koleksion Text Kreol, Maurice, 1 017 pages.

¹⁴ Toutes les informations sont issues du Central Statistical Office 1962, 1972, 1983, 1990 et 2000 respectivement, mais c'est l'auteur qui souligne.

TABLEAU 3 : TABLEAU COMPARATIF DU TRAITEMENT DES TERMES CRÉOLE ET BHOJPURI LORS DES RECENSEMENTS

1962 Census Regulations	1972 Census Regulations	1983 Census Regulations	1990 Statistics Act	2000 Statistics Act
Colonne L	Colonnes 12 et 13	Colonnes 12 et 13	Colonnes 17, 18 et 19	Colonnes 17, 18 et 19
Dites quelle(s) langue(s) vous lisez et écrivez ou lisez seulement.	Groupe linguistique et langue habituellement parlée :	Groupe linguistique et langue habituellement parlée :	Groupe linguistique, langue habituellement parlée et langues parlées et écrites :	Groupe linguistique, langue habituellement parlée et langues parlées et écrites :
Le patois créole compte comme une langue.	Inscrire la langue parlée par les ancêtres de cette personne.	Indiquez la langue parlée par les ancêtres.	Indiquez la langue parlée par les ancêtres.	Indiquez la langue parlée par les ancêtres.
Si vous ne savez ni lire, ni écrire, inscrivez NON.	Pour les besoins du recensement SEULEMENT, le « patois créole » sera considéré comme une langue.	Pour les besoins du recensement également, le créole et le bhojpuri seront considérés comme des langues.	Considérez le créole et le bhojpuri comme des langues.	Considérez le créole et le bhojpuri comme des langues.
Seulement lire				
Lire et écrire				

En 1962, le créole était déjà considéré comme une langue pour les besoins du recensement, mais il était officiellement appelé « patois créole ». Le même traitement est observé en 1972, où l'on ajoute une précision restrictive qui était absente en 1962, soit celle qui stipule que c'est pour les besoins du recensement « SEULEMENT » que le patois créole sera considéré comme une langue. En 1983, cet adverbe est remplacé par « également » qui donne implicitement une indication sur la percée, en dix ans, du créole et de son glossonyme dans les représentations des Mauriciens, percée dont semble avoir bénéficié le bhojpuri, qui y fait sa première apparition « officielle ». La situation semble avoir davantage évolué à partir de 1990, où l'on constate que le créole et le bhojpuri (désormais bien en selle) sont désormais considérés comme des langues, sans l'ajout d'une justification quelconque. C'est une avancée évidente et positive dans la manière de nommer ces langues choses, bien qu'en dehors des textes de recensement et à l'exception

de la mise en circulation du rapport *Graf-larmoni*¹⁵ en septembre 2004, rien de bien notable dans les actes et les actions des divers gouvernements ne permette de dire que les choses aient véritablement changé dans la manière officielle de considérer le créole et le bhojpurî. Il y a certes les engagements écrits contenus dans le manifeste électoral de l'actuel parti au pouvoir (« L'alliance de l'avenir » de Navin Ramgolam) lors des dernières élections législatives, mais celui-ci ne garantit nullement qu'on évitera à l'avenir d'avoir recours à des détours métaphoriques, par exemple quand il s'agira de diminuer l'effet d'une trop grande association entre un ethnonyme et un glossonyme.

■ DE LA MÉTAPHORISATION GLOSSONYMIQUE

Si donner un nom à un idiomme est une manière de lui donner une reconnaissance et une visibilité sociale et choisir délibérément de ne pas le faire est l'indication d'une intention contraire (surtout si le mutisme est officiel) ou à tout le moins le reflet d'une situation délicate, il y a lieu de signaler que des moyens de formulation moins directe que la glossonymisation pure existent et permettent de nommer des langues sans réellement les nommer. Nous les appellerons des métaphores glossonymiques en choisissant de nous arrêter sur le cas de deux d'entre elles qui nous paraissent les plus à même de symboliser la sémantisation particulière, liée d'une manière ou d'une autre à l'ethnicité, que subissent certains mots propres aux sciences sociales et humaines, quand ils sont employés à Maurice. Il s'agit de la « langue maternelle » et de la « langue ancestrale »¹⁶.

La langue maternelle : l'ambiguïté d'un concept

Depuis plusieurs décennies, la notion de langue maternelle à Maurice est réductible pour beaucoup au seul créole, alors que dans les faits le français et le bhojpurî méritent également ce qualificatif, ne serait-ce qu'à titre d'accessit. Cela n'est évidemment pas exempt d'ambiguïtés. Depuis longtemps, la sociolinguistique a remis en cause l'usage même du terme – langue de la mère?, langue première de l'enfant?, celle du foyer?, celle de la communauté à laquelle on appartient?, du territoire où l'on naît? (Mackey dans Moreau, 1997, p. 183-185) –, lui préférant celui de « langue première », plus facilement définissable objectivement. Or le vocable fait partie du jargon politique international depuis les années 1950, soit lorsque l'UNESCO a commencé à faire sien le combat en faveur de la reconnaissance des langues maternelles (UNESCO, 1953 et 1982). Les langues maternelles sont ici vues comme des langues minorées de communautés étant elles-mêmes

¹⁵ Il s'agit d'un rapport commandité par le gouvernement d'alors sur l'élaboration, par un groupe de linguistes de l'Université de Maurice et du *Mauritius of Education*, d'une seule graphie (graphie harmonisée, d'où le nom *Graf-larmoni*) du créole mauricien (Carpooran, 2005b).

¹⁶ Nous ne reviendrons pas sur le cas de l'appellation « langue orientale » déjà soulevé plus haut, mais nous précisons uniquement qu'à Maurice, l'épithète « oriental » est souvent synonyme d'« indien » alors qu'« asiatique » implique à la fois « indien » et « chinois ».

en situation minoritaire (terme auquel on donne une interprétation davantage statutaire qu'arithmétique – Heraud dans Savard, 1978, p. 29) dans les ensembles géopolitiques où elles se trouvent. Comme cet organisme a en outre choisi de créer depuis une décennie une date particulière de l'année comme « Journée de la langue maternelle », le terme est devenu encore plus difficilement évitable dans l'usage courant, même si la « Journée » elle-même continue d'être ignorée par les autorités (*Le Mauricien*, 22 février, 2007; *Cinq-Plus*, 25 février, 2007) et par conséquent dans le discours officiel.

Cela n'est d'ailleurs guère surprenant, car c'est à peu près pour les mêmes raisons qu'il a fallu attendre plus d'un quart de siècle (décembre 2006 en fait, voir *Le Mauricien* du 4 décembre, 2006, p. 6) pour voir le Festival international Créole/Kreol être reconnu par la République de Maurice et célébré officiellement et avec faste au plus haut niveau de l'État, alors que d'autres îles créoles, telles que les Seychelles, célébraient régulièrement ce festival depuis le début des années 1980¹⁷.

Certes, rien en soi ne permet d'établir une relation de synonymie entre langue maternelle et langue créole. Mais dans les faits, et les chiffres des derniers recensements le prouvent, aucune autre langue utilisée à Maurice ne se qualifie le mieux pour le titre de « principale langue maternelle des Mauriciens ». C'est pourquoi cette journée est habituellement célébrée avec enthousiasme par les organismes et les institutions privés, partisans d'une reconnaissance du créole, malgré l'attitude timorée des autorités à cet égard. La raison en est que l'emploi de l'expression « langue maternelle » à la place de « (langue) créole » donne lieu à un certain nombre d'« avantages » qu'il aurait été naïf de ne pas tenter d'exploiter. Parmi ces avantages, on peut citer : (1) l'effet directement euphémisant que comporte le terme, compte tenu des charges stigmatisantes ainsi que de la connotation ethnique (toujours gênante) liées au vocable « créole »; (2) une caution internationale relativement « noble » liée à la cause (l'UNESCO est en effet un organisme connu et respecté à Maurice); (3) la possibilité de mettre l'accent sur la dimension pédagogiquement utilitaire de la langue et non plus seulement politique, idéologique ou identitaire¹⁸.

¹⁷ À Maurice, quatre éditions ont eu lieu jusqu'à maintenant depuis 2006, mais l'expérience pourrait ne pas être renouvelée, le programme électoral de l'actuel gouvernement n'en faisant pas mention.

¹⁸ Comme c'est principalement cette dimension qui a été la plus mise en exergue, il s'est développé par contrecoup de nouvelles écoles de pensée linguistico-pédagogiques à Maurice qu'on pourrait qualifier d'« anti-langue maternelle », dont la caution internationale semble reposer sur deux références : Singapour et les Seychelles. D'une part, le « succès » économique des dernières décennies à Singapour serait attribuable, dit-on, à la politique des langues adoptée par Singapour dans l'enseignement, politique axée sur l'usage intensif de l'anglais, langue étrangère. D'autre part, l'« échec » relatif du système éducatif des Seychelles pourrait être le résultat d'une politique axée depuis 1982 sur un usage formel et relativement intensif du créole dans les premières années de la scolarité. La question de l'emploi de la « langue maternelle » à l'école divise autant les théoriciens du langage que ceux de l'enseignement.

La langue ancestrale : une impossibilité épistémologique

La notion de « langue ancestrale » est sans doute la plus révélatrice de cette particularité ethno-glossonymique de la société mauricienne. Il peut être aisé de montrer le côté fallacieux de vouloir hypostasier une telle notion au singulier. Un petit sondage effectué auprès d'une centaine d'étudiants à l'Université de Maurice en 2008 a permis d'établir que ce n'est qu'à partir de la quatrième génération en amont de l'arbre généalogique d'une personne (c'est-à-dire, à partir de la génération des « arrière-arrière-grands-parents ») que la notion d'ancêtre commence à faire sens pour le commun des Mauriciens (ce qui est probablement aussi le sens qu'en donne n'importe qui de manière générale). Or, à ce seul niveau (« seuil »), tout individu compte pas moins de seize « ancêtres » (huit « arrière-arrière-grands-pères » et huit « arrière-arrière-grands-mères » – quatre du côté paternel et quatre du côté maternel, dans les deux cas). C'est à partir de ce point de départ et dans une logique de progression arithmétique à facteur de deux – multiplication de deux à chaque fois – qu'il se retrouve à chaque niveau immédiatement antérieur de son arbre généalogique, c'est-à-dire trente-deux « arrière-arrière-arrière-grands-pères et -grands-mères » à la deuxième génération ancestrale, puis soixante-quatre ancêtres à la troisième, puis cent vingt-huit à la quatrième, et ainsi de suite.

Dès lors, il convient de se demander à quelle génération en particulier et à quel ancêtre de cette génération un Mauricien fait-il référence lorsqu'il parle de sa langue ancestrale. À moins bien sûr qu'il n'arrive à faire la preuve que tous ses ancêtres à toutes les étapes générationnelles en amont de son histoire généalogique venaient d'un même groupe et parlaient la même langue. Or, plus on remonte le temps, plus le travail de reconstitution des données se complexifie, plus le nombre d'ancêtres par génération augmente et plus la probabilité corollaire qu'ils aient différentes langues s'accroît. Pire, plus se dirige-t-on vers des périodes où les langues étaient peu codifiées et où les variétés orales étaient infiniment plus diverses et multiples qu'aujourd'hui. Bref, les réalités sociolinguistiques au sein d'un même territoire étaient tendanciellement davantage orientées vers le plurilinguisme que vers l'unilinguisme favorisé surtout par l'écriture et la scolarisation de masse, deux aspects propres aux sociétés modernes. C'est dire que la notion de « langue ancestrale » correspond dans l'absolu à une impossibilité épistémologique.

Mais ce n'est pas tout. Le fait est qu'au-delà de cette impossibilité scientifique, même en admettant que l'on puisse, pour les besoins de l'argumentation, rapprocher de la généalogie d'un groupe une rigidité endogamique et endolingue stricte qui permet d'associer une langue ancestrale unique à un individu, la plupart des langues désignées officiellement comme « langues ancestrales » de tel ou tel groupe à Maurice ne correspondent pas en réalité à l'histoire relativement récente du groupe en question. On s'en rend compte aisément lorsque l'on constate avec quelle facilité les chiffres relatifs aux langues ancestrales changent d'un recensement à l'autre. Prenons, à titre d'exemple, les données recueillies pour le cas de deux langues, l'arabe et l'hindi, dans les trois derniers recensements (ceux de 1983, de 1990 et de 2000) à la question de la langue des « ancêtres » (*forefathers* dans les formulaires).

TABLEAU 4 : LES LANGUES ANCESTRALES DÉCLARÉES

	1983	1990	2000
Arabe	68 033	1 686	806 000
Hindi	280 450	38 181	35 782

À moins de supposer que les Mauriciens soient capables de changer d'ancêtres d'un recensement à l'autre, ces changements ne s'expliquent que si l'on admet que le concept de langue ancestrale est davantage un outil de construction identitaire contemporaine (lié à des calculs politiques précis) plutôt qu'un indicateur fidèle de l'archéologie généalogique d'une personne. Plusieurs travaux se sont d'ailleurs déjà appesantis sur le côté « dirigé », voire « téléguidé », des réponses que fournissent les Mauriciens par rapport à certaines questions « linguistiques » contenues dans des formulaires de recensement (voir par exemple, Hookoomsing, 1986, p. 122 et s.; Carpooran, 2008).

■ CONCLUSION

Ce petit excursus au cœur des glossonymes en usage à Maurice avait pour principal but de faire prendre conscience de la pertinence sociologique ou politique de certains faits sociolinguistiques habituellement considérés comme allant de soi. Ainsi, le fait de nommer (ou de ne pas nommer) une langue n'est pas toujours un acte (ou un non-acte) aussi gratuit qu'on pourrait, de prime abord, être tenté de croire et *a fortiori* lorsqu'on se trouve dans des situations de plurilinguisme où les langues ne sont pas que de simples moyens d'expression ou de simples outils de communication. Calvet (1999, p. 282) est à cet égard beaucoup plus radical : « [...] le fait de nommer la langue constitue une intervention sur le milieu : le nom donné aux langues n'est jamais neutre ». Dans le cas mauricien, outre le fait que ce survol nous ait aidé à mieux comprendre sur une base historique le *pourquoi* de certaines appellations, il nous a également permis d'avoir un meilleur aperçu sur un plan davantage processuel du *comment* de leur mise en place. Si la glossonymie renvoie uniquement au fait de donner un nom à une langue, la glossonymisation, de son côté, est un processus qui peut être long et complexe. Mais les deux nous ramènent vers la question des « représentations » linguistiques, lesquelles, nous le rappelle Calvet (1999, p. 282), « [à défaut de faire] à elles seules l'histoire des langues, en sont [néanmoins] l'un des moteurs ».

BIBLIOGRAPHIQUE

- Arno, T. et C. Orian (1986). *Ile Maurice : une île multiraciale*, Paris, L'Harmattan.
- Baggioni, D. et D. Robillard (de) (1990). *Ile Maurice, une francophonie paradoxale*, Paris, L'Harmattan.
- Baker, P. et P. Ramnah (1985). « Mauritian Bhojpuri: An Indo-Aryan Language in a Predominantly Creolophone Society », *Papers in Pidgin and Creole Linguistics*, n° 4, p. 215-238.
- Calvet, L.-J. (1999). *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.
- Calvet, L.-J. (1996). *Les politiques linguistiques*, Paris, Presse universitaires de France.
- Carpooran, A. (2008). « Le français à Maurice face à quelques ambiguïtés démolinguistiques », dans *Séminaire international d'observation de la langue française dans le monde*, Paris, AUF-OIF, p. 331-339.
- Carpooran, A. (2005a). « Langue créole, recensements et législation linguistique à Maurice », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. 10, n° 1, p. 115-127.
- Carpooran, A. (2005b). « Le créole à l'école à Maurice : historique et évolution du débat », *Études créoles*, vol. 28, n° 2, p. 15-41.
- Carpooran, A. (2003a). *Ile Maurice : des langues et des lois*, Paris, L'Harmattan.
- Carpooran, A. (2003b). « Reconnaissance et promotion du fait créole à Maurice : bilan et perspectives », *Études Créoles*, vol. 26, n° 2, p. 31-66.
- Carpooran, A. (2003c). « Lang kreol ant oralite ek lekritir », *Revi Kiltir Kreol*, Nelson Mandela Centre for African Culture, Maurice, n° 3, p. 13-25.
- Central Statistical Office (2000). *Housing and Population Census of Mauritius*, Mauritius.
- Central Statistical Office (1990). *Housing and Population Census of Mauritius*, Mauritius.
- Central Statistical Office (1983). *Housing and Population Census of Mauritius*, Mauritius.
- Central Statistical Office (1972). *Housing and Population Census of Mauritius*, Mauritius.
- Central Statistical Office (1962). *Housing and Population Census of Mauritius*, Mauritius.
- Chaudenson, R. (1992). *Des îles, des hommes, des langues*, Paris, L'Harmattan.
- Cziffra, C. (1982). *Statut et fonctions de l'anglais et du français à l'île Maurice : les pouvoirs législatif et judiciaire et la presse écrite*, mémoire de maîtrise, Université de la Réunion.
- Delval, R. (1984). « La communauté musulmane de l'île Maurice », *L'île Maurice sociale, économique et politique (1974-1980)*, CERSOI, Greco Océan Indien du CNRS, Presses Universitaires d'Aix-Marseille.
- Hookoomsing, V. (1986). « Langue et identité ethnique : les langues ancestrales à Maurice », *Journal of Mauritian Studies*, vol. 1, n° 2, p. 126-153.
- Moreau, M.-L. (1997). *Sociolinguistique : concepts de base*, Bruxelles, Pierre Mardaga.
- Neerpath, N.C. (1986). *Le système verbal du bhojpuri de l'île Maurice*, Paris, L'Harmattan.
- Savard, J.-G. (1978). *Minorités linguistiques et interventions : essai de typologie*, Compte rendu du Colloque sur les minorités tenu à l'Université Laval, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 15-18 avril 1977.
- UNESCO (1982). *Réunion d'experts en vue d'examiner le bilan international des activités concernant les langues maternelles considérées comme véhicule d'enseignement*, Rapport final, Paris, UNESCO.
- UNESCO (1953). *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*, Paris, UNESCO.